

Circulaire de rentrée 2022 - B. T. S.

- BTS en mixage des publics * : CG – GPME – MCO – SP3S
- BTS en formation initiale : CI – COMM

* **Mixage des publics** : Formation possible *soit* en formation initiale **sous statut étudiant**, *soit* en formation par alternance **sous statut apprenti**.

Etudiants : Statut scolaire – Rythme de travail : semaines de cours / période de stages > sur l'année

Apprentis : Statut salarié – Rythme de travail : 2 jours en cours / 3 jours en entreprise > par semaine

Rentrée des Apprentis : le lundi 22 août à 09h00 (cour intérieure de l'établissement) > Voir calendrier détaillé transmis par l'établissement.

Rentrée des Etudiants : le vendredi 2 septembre 2022 (salle des fêtes) :

	Matin	Après-midi
<u>Classes de BTS 1^{ère} année :</u> Commerce International (CI) Communication (COM) Comptabilité et Gestion (CG) Gestion de la PME (GPME) Management Commercial Opérationnel (MCO) Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S)	<i>Libre</i>	Rentrée des étudiants à 13h00
<u>Classes de BTS 2^{ème} année :</u> Commerce International (CI) Communication (COM) Comptabilité et Gestion (CG) Gestion de la PME (GPME) Management Commercial Opérationnel (MCO) Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S)	<i>Libre</i>	Rentrée des étudiants à 14h00
Les étudiants de BTS commenceront les cours selon l'emploi du temps le LUNDI 5 septembre .		

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 2022-2023

Etudiants ET Apprentis

- **PRONOTE** : voir annexe 1

- **Manuels scolaires** : la liste des livres est disponible sur notre site internet : www.clotilde.org
- **Fournitures scolaires** : il n'y a pas de liste
- **Certificats scolaires**

3 certificats seront remis **aux étudiants et apprentis** via le professeur principal **à partir de mi-septembre**.
Aucun certificat ne sera délivré avant septembre ; aucun duplicata ne sera fait après : il est impératif de conserver au moins une version du document, soit en format papier, soit en format numérique.

- **Sécurité Sociale**

Les étudiants et les apprentis sont tous rattachés à la CPAM de leur lieu de résidence. Il faut simplement mettre à jour la Carte Vitale et ouvrir un compte sur le site <https://www.ameli.fr> pour le suivi de vos remboursements.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 2022-2023

Etudiants uniquement

- **Bourse étudiante**

Une demande hors-délai est toujours possible sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Les étudiants boursiers devront déposer la notification de bourse **au secrétariat des étudiants (bureau 102bis)** pour validation.

- **Changement de régime**

Le choix du régime (externe ou demi-pensionnaire) engage l'étudiant pour l'année scolaire. Un formulaire sera transmis aux étudiants via le professeur principal à la rentrée. L'étudiant confirmera le choix des jours de demi-pension ou le changement de régime. Cette modification pourra se faire gratuitement **jusqu'au 15 septembre 2022 inclus**. **Au-delà, des frais de gestion s'appliqueront.**

G. POIRIEZ
Chef d'établissement